



Délai procédure pour récupérer dommages & intérêts

Par Tonyo

Bonjour,

Une société a été condamnée le 12 novembre 2020 a me verser des dommages & intérêts par décision de justice.
Le 15 avril n'ayant pas de nouvelles de la part de mon avocat, j'ai repris contact avec lui qui a engagé une procédure de recouvrement par huissier.

Ma question est la suivante ? :

- " Quelle est la procédure et la durée que cela prend ? "

Lorsque j'appelle mon avocat une fois par semaine, c'est toujours la même réponse : "L'huissier fait des actes", combien d'actes y a t-il ? et quelles en est la durée ?

D'avance merci pour vos retours,

Par Tonyo

Merci pour votre retour,

Oui exactement c'est mon avocat qui était en possession de la copie exécutoire de la décision rendue.

La décision rendue est-elle assortie de l'exécution provisoire ? (je ne comprend pas très bien le sens de cette question)
Le rendement du jugement a été rendu le 12 novembre 2020, la partie adverse avait deux mois pour faire appel, je n'ai jamais eu de retour de la part de mon avocat.

Pour les frais d'avocat, j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle, il m'a affirmé que je n'avais rien a payer, et que cela faisait partie de leur travail de récupérer les dommages & intérêts.

Et pour les frais d'huissier ça va être à la partie adverse de les réglés.

Je voulais connaitre le délai de la procédure faite par l'huissier.

Par osram

Bonjour,

Le délai d'exécution est fonction de la solvabilité de votre débiteur...personne ne peut prédire combien de temps durera cette procédure.

Le fait de relancer votre avocat toutes les semaines va finir par le "gonfler" et il ne vous répondra plus..fichez lui la paix, il connaît son boulot.

Par ESP

Ces échanges entre intervenants sont désagréables.

Les interventions de chacun comportent des choses intéressantes.

Si l'on est pas d'accord on le dit courtoisement en précisant pourquoi on a un avis différent.